

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2022

N° 2022-122

Budget Supplémentaire  
2022

Le 13 octobre 2022, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna KETFI-CHARIF, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, M. Bouabdallah KIOUAS, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Andelnans** : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechène** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, M. Yves VOLA, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Mathilde REGNAUD, Mme Annie BAULAY, M. Bastien FAUDOT, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmoix** : M. Julien PLUMELEUR, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, M. Alain FOUSSERET, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Gérard PAYROU, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : M. Dominique JEANNIN, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vétrigne** : M. Alain SALOMON, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN. Mme Dorothee FERNANDEZ (suppléante de M. Jean-Paul MORGEN) M. Philippe MARQUIS (suppléant de M. Olivier CHRETIEN)

#### Etaient absents :

M. Samuel DEHMECHE Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente  
Mme Françoise RAVEY Conseillère communautaire déléguée - mandataire : M. Thierry BESANÇON  
Conseiller communautaire délégué  
Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président  
Mme Evelyne CALOPRISCO (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)  
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)  
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Joseph ILLANA Conseiller communautaire délégué  
Mme Charlène AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Jean-Marie HERZOG (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : Mme Parvin CERF (Belfort)  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)  
Mme Nathalie BOUDEVIN (Belfort) - mandataire : Mme Corinne CASTALDI (Belfort)  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
M. René SCHMITT (Belfort) - mandataire : Mme Mathilde REGNAUD (Belfort)  
Mme Samia JABER (Belfort) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)  
M. Florian BOUQUET (Châtenois-les-forges) - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère  
communautaire déléguée  
M. Michel BLANC (Lacollonge) - mandataire : Mme Christine BAINIER (Phaffans)  
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Bernard GUERRE-GENTON (Lagrange)  
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président  
M. Jean-Pierre CNUUDE (Pérouse) - mandataire : M. Roland JACQUEMIN (Vézelois)  
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente  
M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président  
M. Thierry PATTE (Banvillars)  
M. Brice MICHEL (Belfort)  
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)  
Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Châtenois-les-forges)

M. Jean-Paul MOUTARLIER (Chèvremont)  
Mme Hafida BERREGAD (Essert)  
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle)  
M. Phillippe CREPIN (Montreux-château)  
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)  
M. Alain FIORI (Petit-croix)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
M. Jean-Paul MORGEN (Denney) - suppléé(e)  
M. Olivier CHRETIEN (Reppe) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : M. Arnaud MIOTTE

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h30.

Direction des Finances

Références : MM/JS/RB/CN/DB  
Code matière : 7.1

**Objet : Budget Supplémentaire 2022**

Le budget supplémentaire 2022 est un budget correctif intervenant consécutivement à l'adoption du budget primitif 2022, qu'il modifie en recettes comme en dépenses.

Il a pour vocation :

- à reprendre le résultat de l'exercice antérieur,
- à reporter les inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent et dont l'opportunité n'est pas remise en cause,
- d'ajuster les inscriptions du budget primitif au regard des premiers mois de l'exercice,
- d'inscrire de nouvelles opérations.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et des instructions comptables M57 et M49, il est demandé au Conseil Communautaire :

**d'adopter** le budget supplémentaire 2022 pour le budget principal et les budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et du lotissement Les Errues de Grand Belfort communauté d'agglomération,

**d'accorder** une subvention à :

- l'association de Service et Soins d'Urgences du territoire ADOPS 90 (ex-ASSUM 90) de 5 000 € (cinq mille euros),
- l'association des anciens Maires du Territoire de Belfort de 1 000 € (mille euros),
- l'association APSIIS (Association de préfiguration de Sociétés d'Intégration et d'Ingénierie Systèmes) de 32 042 € (trente deux mille quarante deux euros),
- l'association la Vallée de l'Energie de 20 000 € (vingt mille euros),

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec les associations concernées les conventions adéquates,

**d'autoriser** Monsieur le comptable du SGC Belfort 1 à procéder par opération d'ordre non budgétaire aux régularisations de l'actif par débit du compte 1068 pour un montant de 2 352 K€ (deux millions trois cent cinquante deux mille euros).

Pour	74	
Contre	0	
Suffrages exprimés	74	
Abstentions	5	Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, Mme Martine PAULUZZI, M. Alain FOUSSERET
Ne prend pas part au vote	4	Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 13 octobre 2022 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 18 octobre 2022  
Date de télétransmission : 18 octobre 2022  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20221013-lmc115000A-BF-1-1

# I. Budget principal – Budget supplémentaire 2022

## 1. Section de fonctionnement

### ➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat n°2022-37 du 19 mai 2022, la somme de 2 405 950,29 euros est inscrite en résultat de fonctionnement reporté (compte 002 recette).

### ➤ Recettes réelles de fonctionnement

Hors cette reprise de résultat, les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à la hausse pour **1 203 K€** correspondant à :

- L'ajustement des recettes de fiscalité des dotations et des allocations compensatrices suite aux notifications réceptionnées **+ 984 K€**, dont :
  - Impôts liés à l'activité économique (CFE, CVAE, TASCOM, IFER, FNGIR) : + 520 K€
  - Impôts liés aux ménages (TH, TFB, TFNB) : + 210 K€
  - Recettes fiscales affectées (TEOM) : +79 K€
  - Allocations compensatrices : + 175 K€
- S'agissant de la fraction de TVA nationale perçue par les EPCI suite à la disparition de la taxe d'Habitation, le montant est ajusté au regard de la notification réceptionnée, représentant un montant bien inférieur aux estimations et à la dynamique annoncée par l'Etat : **- 277 K€**.
- L'augmentation des recettes de vente de matériaux des déchets ménagers **+ 143 K€** en raison de la hausse des prix des matières premières (recyclage cartons).
- L'ajustement de la contribution au SMGPAP sur les dépenses du service des déchets ménagers au titre de N-1 pour **+ 93 K€**.
- L'augmentation constatée sur les reversements des éco-organismes (CITEO) : **+ 200 K€**.
- L'ajout d'une subvention de fonctionnement de **40 K€** versée par l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) pour le financement du plan de sécurisation du système d'information.
- L'ajustement du reversement des dividendes par Tandem **- 88 K€** suite au montant communiqué par la SEM.
- La participation du budget Ville et CCAS aux dépenses d'AMO du projet d'administration préfinancé par Grand Belfort Communauté d'Agglomération (délibération du CC n° 2021-114 du 13 octobre 2021) : **+52 K€**.
- L'ajustement des versements de la Banque Publique d'Investissement (BPI) pour la fabrique à entreprendre : **+ 47 K€**.

### ➤ Créances irrécouvrables

En application de la délibération sur les provisions pour risques d'impayés (2021-36 du 6 avril 2021), et de l'actualisation du niveau des impayés au 1<sup>er</sup> aout 2022, les écritures des créances irrécouvrables sont les suivantes :

- Inscription au chapitre 65 : 42 K€
- Reprise sur provisions au chapitre 78 : 44 K€

### ➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Des dépenses nouvelles sont inscrites à hauteur de **1 050 K€** dont :

Charges à caractère général (chapitre 011) :

Les dépenses de charges à caractère général augmentent de **144 K€**.

Les principales dépenses portent sur :

- Un audit sur la sécurité informatique bénéficiant de subventions de l'Etat : + 40 K€
- La prise en compte de l'ouverture de la nouvelle déchetterie de Fontaine : +70 K€
- L'ajustement des achats de produits d'entretien pour la piscine du parc : + 20 K€
- Publication d'un guide sur les eaux pluviales : + 10 K€
- L'impact de la crise sur la hausse des prix des petits équipements informatiques + 4 K€.

Les dépenses nouvelles sont financées partiellement par des redéploiements de crédits.

#### Charges de personnel (chapitre 012) :

Le poste budgétaire des dépenses de personnel doit être ajusté de + 665 K€ au regard notamment de :

- La revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet : + 294 K€.
- L'augmentation des heures supplémentaires et des emplois du centre de gestion pour faire suite aux remplacements liés au COVID : + 240 K€.
- La revalorisation statutaire du régime indemnitaire : + 71 K€.

#### Autres charges de gestion courantes (chapitre 65) :

Sur les dépenses du chapitre 65, la hausse des dépenses est de **+ 243 k€** dont principalement :

- L'ajustement de la contribution au SMGPAP pour l'entretien des véhicules des différents services au titre de l'exercice 2021 : + 59 K€.
- Les créances irrécouvrables : + 42 k€ (cf rapport spécifique).
- Le reversement des aides perçues de BPI dans le cadre de la Fabrique à Entreprendre : 41 K€
- Il est proposé l'attribution des subventions suivantes :
  - Soutien à l'Association Départementales de Service et Soins Urgences du territoire de Belfort (ASSUM 90 devenue ADOPS 90) : 5 000 €
  - Association des anciens Maires du territoire de Belfort : 1 000 €
  - APSIIS : 32 042 € : Soutien aux actions de communication de l'association.
  - La vallée de l'énergie : 20 000 € Mise en place d'actions de soutien au développement de la filière Energie.

#### Autres dépenses :

- Ajustement suite à la notification du versement au FPIC – **104 K€** (chapitre 014).
- L'impact de la hausse des taux d'intérêt sur les charges financières **+ 29 K€**.
- L'annulation d'une recette perçue de la Région pour le Fond Régional des Territoires **+ 73 K€** au titre d'actions qui n'ont pu être menées sur le volet fonctionnement, les entreprises ayant essentiellement présenté des dossiers sur le volet aides aux investissements.

Le budget supplémentaire 2022 ne supporte pas de hausse de coûts majeurs liés au contexte économique inflationniste, dont la hausse des coûts de l'énergie, en raison des marchés publics conclus antérieurement.

Toutefois, à compter de 2023, le poste des dépenses d'énergie est prévu en forte augmentation de l'ordre de + 3 M€ estimés fin juin pour le Grand Belfort Communauté d'Agglomération dont près de 1 M€ pour le budget principal.

## 2. Section d'investissement

### ➤ Reprise du résultat

A la suite de la délibération d'affectation du résultat, la somme de **1 652 880,03 €** est inscrite en dépense comme résultat d'investissement reporté (compte 001) et la somme de **5 815 656,44 €** en recette au compte 1068 pour constater l'excédent de financement lié aux exercices précédents.

### ➤ Recettes réelles d'investissement

Des recettes nouvelles d'investissement sont inscrites pour **+ 62 K€** dont :

#### Recettes réelles d'investissement – subventions :

Le montant des subventions d'investissement reçues est augmenté de **587 K€** dont :

- La subvention versée par le département pour la modernisation des installations du GRANIT : 300 K€.
- Une dotation de soutien de l'Etat (DSIL) pour les travaux de reconstruction de la passerelle des Sablottes : 152 K€.
- Une subvention au titre de la DSIL pour les travaux d'AD'AP du stade Serzian : 35 K€.
- Une subvention au titre de la DSIL pour la tranche 2 de construction de la piste cyclable de ZAIC Bourogne : 30 K€.
- Une subvention de 50 K€ versée par l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) pour financement des chantiers de sécurisation informatique (cf. supra).

#### Recettes d'investissement liées aux opérations distinctes sous mandat : ECO-Campus

Ajustement à la baisse des recettes de subvention prévues au titre de Eco Campus : **- 525 K€** au titre des opérations sur la chaufferie IUT (-125 K€ ADEME et Département) et des opérations sur le bâtiment C (- 400 K€ FEDER) en raison du calendrier de réalisation des opérations qui est décalé.

### ➤ Dépenses réelles d'investissement

Au global, le volume des dépenses réelles d'investissement est stable avec une inscription complémentaire de **+ 58 K€**. Les nouvelles dépenses sont ainsi financées par des ajustements de crédits sur d'autres opérations :

- L'acquisition d'un système de sécurisation du système d'information financé par la subvention de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) pour **51 K€**.
- L'ajustement des dépenses d'acquisition de véhicules suite à la hausse constatée sur les marchés publics en cours **+ 80 K€** (hausse des matières premières en lien avec la crise).
- L'achat d'un logiciel GRC **- 40 K€** suite au décalage du projet.
- Le versement des avances au budget du lotissement Les Errues pour **125 K€**
- L'augmentation de l'enveloppe d'aide à l'immobilier d'entreprise **+ 54 K€**
- L'ajustement des subvention d'investissement versées **- 350 K€** :
  - o L'ajustement des aides à la pierre de + 46 994 € (suite à un décalage d'opérations)
  - o La réduction des crédits prévus pour la participation au déficit de la ZAC Pluton – 400 000 € en application du CRAC précédemment approuvé
  - o La requalification de l'échangeur de Sevenans (RD 437) pour + 33 789 €

## 3. Opérations d'ordre

Une somme de 350 K€ est inscrite en dépenses d'ordre de fonctionnement et en recettes d'ordre de la section d'investissement, suite à l'application de la nouvelle nomenclature comptable M57. Le calcul du taux d'amortissement au prorata temporis nécessite un ajustement des crédits initialement prévus.

#### 4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	1 203 568,00 €
Produits exceptionnels	48 915,24 €
Résultat de fonctionnement reporté 2021	2 405 950,29 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>3 658 433,53 €</b>
Dépenses réajustées ou nouvelles	1 050 662,52 €
Dépenses d'ordre	350 000,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 400 662,52 €</b>
<b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b>	<b>2 257 771,01 €</b>
Recettes réajustées ou nouvelles	62 111,66 €
Recettes d'ordre	350 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	5 815 656,44 €
Restes à réaliser	6 471 156,97 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	2 257 771,01 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>14 956 696,08 €</b>
Dépenses réajustées ou nouvelles	58 121,60 €
Dépenses d'ordre	0,00 €
résultat d'investissement reporté 2021	1 652 880,03 €
Restes à réaliser	10 633 933,38 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>12 344 935,01 €</b>
<b>Besoin de financement (emprunt)</b>	<b>-2 611 761,07 €</b>

Ces inscriptions permettent de réduire l'emprunt prévisionnel d'équilibre inscrit au budget primitif 2022 de **- 2,6 M€**.

## II - Budget annexe de l'Eau – Budget supplémentaire 2022

### 1. Section de fonctionnement

#### ➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de **480 931,35 €** est inscrite en résultat de fonctionnement reporté (compte 002 recette).



➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à la baisse :

- La correction de l'imputation des dépenses de personnels partagées entre le budget eau et le budget assainissement : **- 205 K€**.
- Les recettes exceptionnelles augmentent de **+ 131 K€** dont :
  - La quote-part sur la vente du bâtiment de l'ancien SESN situé à Lagrange (syndicat des Eaux de la Saint Nicolas) : 123 K€.
  - L'ajustement de la contribution au SMGPAP pour l'entretien des véhicules du service lors de l'exercice 2021 : + 8 K€.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont ajustées à la hausse de **+ 802 K€**. Les principales dépenses sont :

- Le poste achat d'eau qui augmente de + 150 K€ en raison des conditions climatiques constatées (sécheresse).
- Les dépenses de personnel sont ajustées à la hausse pour + 507 K€ en raison de :
  - La revalorisation individuelle du régime indemnitaire : + 10 K€.
  - La revalorisation de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet : + 37 K€.
  - L'augmentation des heures supplémentaires rémunérées : + 10 K€.
  - L'augmentation des dépenses CDG : + 6 K€.
  - + 444 K€ de flux de personnel partagés entre les budgets Eau et Assainissement.
- Les créances irrécouvrables : + 126 K€ (voir ci-dessous).
- La dotation en provision pour créances irrécouvrable : + 6 K€.

➤ Créances irrécouvrables

En application de la délibération sur les provisions pour risques d'impayés (2021-36 du 6 avril 2021), et de l'actualisation du niveau des impayés au 1<sup>er</sup> aout 2022, le budget supplémentaire 2022 comporte les écritures suivantes :

- Inscription au chapitre 65 en dépense : 126 045,66 €.
- Dotation aux provisions au chapitre 68 en dépense: 6 478 €.

## 2. Section d'investissement

➤ Reprise du résultat

A la suite de la délibération d'affectation du résultat, la somme de **2 552 736,91 €** est inscrite en dépense comme déficit d'investissement reporté (compte 001). La somme de **3 233 206,13 €** est inscrite au compte 1068 pour constater le besoin de financement liés aux exercices précédents.

➤ Recettes réelles d'investissement  
Aucune modification

➤ Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont revues à la hausse de **+ 146 K€** dont :

- + 15 K€ sur les acquisitions de véhicules (impact crise sur les matières premières).
- + 131 K€ de crédits de travaux supplémentaires.

➤ Dépenses et recettes d'ordre

Les opérations d'ordre concernent principalement des opérations de régularisation de l'actif dans la continuité des travaux entrepris avec le comptable public.

### 3. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	-204 874,72 €
Produits exceptionnels	131 594,09 €
Recettes d'ordre	354 220,16 €
Résultat de fonctionnement reporté 2021	480 931,35 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>761 870,88 €</b>
Dépenses réajustées ou nouvelles	802 448,26 €
Dépenses d'ordre	724 248,51 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 526 696,77 €</b>
<b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b>	<b>-764 825,89 €</b>
Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Recettes d'ordre	724 248,51 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	3 233 206,13 €
Restes à réaliser	338 454,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	-764 825,89 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>3 531 082,75 €</b>
Dépenses réajustées ou nouvelles	146 167,66 €
Dépenses d'Ordre	354 220,16 €
Restes à réaliser	1 018 923,22 €
Déficit d'investissement reporté 2021	2 552 736,91 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>4 072 047,95 €</b>
<b>Besoin de financement (emprunt)</b>	<b>540 965,20 €</b>

Compte tenu de ce qui précède, le budget supplémentaire nécessite une augmentation de l'emprunt prévisionnel d'équilibre 2022 de + 540 K€.

## **III. Budget annexe de l'Assainissement – Budget Supplémentaire 2022**

### 1. Section de fonctionnement

#### ➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de **643 657,38 €** est inscrite en résultat de fonctionnement reporté (compte 002 recette).

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à la hausse pour 532 K€, correspondant à :

- **+ 448 K€** qui concernent principalement des corrections d'imputation des dépenses de personnels entre le budget eau et le budget assainissement
- **+ 84 K€** de produits exceptionnels dont + 76 K€ au titre de la contribution au SMGPAP pour l'entretien des véhicules du service lors de l'exercice 2021.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses diminuent globalement de – 83 K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent faiblement à - **16 K€** dont :

- + 65 K€ de hausse des dépenses
  - o La hausse constatée sur les réactifs dont le prix est indexé aux cours du pétrole : + 25 K€.
  - o L'incidence des pollutions accidentelles de la savoureuse suite à l'incendie à Valdoie : + 18 K€.
  - o La hausse du recours à de la sous traitance : + 15 K€.
- + 123 K€ au titre des créances irrécouvrables (voir ci-dessous)
- Concernant l'augmentation de la valeur du point et les revalorisations individuelles du régime indemnitaire, au regard des dépenses réalisées à ce jour, les dépenses inscrites au Budget Primitif sont suffisantes.
- Ces dépenses sont compensées par la correction de l'imputation des dépenses de personnels entre le budget Eau et Assainissement (variation que l'on retrouve en recette en moins sur le budget Eau) : - 204 K€.

Dépenses pour provisions - **66 K€** (voir ci-dessous)

➤ Créances irrécouvrables

En application de la délibération sur les provisions pour risques d'impayés (2021-36 du 6 avril 2021), et de l'actualisation du niveau des impayés au 1<sup>er</sup> aout 2022, le budget supplémentaire 2022 comportera les écritures suivantes :

- Inscription au chapitre 65 en dépenses: 121 701,37 €
- La constitution de provisions pour risques d'impayés prévoyait pour le budget assainissement une dotation de 150 K€ par an sur les années 2021 à 2023. 150 K€ ont été budgétés au budget primitif 2022. L'inscription budgétaire 2022 sera ramenée à 83 232 € sur le chapitre 68 en dépenses, soit une diminution de 66 768 €.

## 2. Section d'investissement

➤ Reprise du résultat

A la suite de la délibération d'affectation du résultat, la somme de **916 120,34 €** est inscrite en dépense comme déficit d'investissement reporté (compte 001). La somme de **2 007 948,70 €** est inscrite au compte 1068 pour constater le besoin de financement liés aux exercices précédents.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses augmentent de **177 K€** dont :

- + 80 K€ pour achat d'une pompe gaveuse et de cuves suite à des casses.
- + 45 K€ sur les achats d'engins spécialisés, en lien avec la hausse des matières premières.
- + 49 K€ de travaux supplémentaires sur la commune de Chèvremont.
- + 3 K€ régularisation dossiers SPANC.

➤ Dépenses et recettes d'ordre

Les écritures d'ordre concernent des opérations d'apurement de l'actif, ces opérations s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable, comme indiqué également au budget de l'eau.

**3. Equilibre des sections**

Recettes réajustées ou nouvelles	447 953,60 €
Produits exceptionnels	84 614,36 €
Recettes d'ordre	1 276 197,60 €
Résultat de fonctionnement reporté 2021	643 657,38 €

**Total des recettes de fonctionnement 2 452 422,94 €**

Dépenses réajustées ou nouvelles	-16 311,35 €
Provision	-66 768,00 €
Dépenses d'ordre	1 328 071,45 €

**Total des dépenses de fonctionnement 1 244 992,10 €**

**Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement 1 207 430,84 €**

Recettes réajustées ou nouvelles	1 362,00 €
Recettes d'ordre	1 328 071,45 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 007 948,70 €
Restes à réaliser	74 747,45 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	1 207 430,84 €

**Total des recettes d'investissement 4 619 560,44 €**

Dépenses réajustées ou nouvelles	177 000,00 €
Dépenses d'ordre	1 276 197,60 €
Solde d'investissements reportés	916 120,34 €
Restes à réaliser	1 166 575,81 €

**Total des dépenses d'investissement 3 535 893,75 €**

**Besoin de financement (emprunt) -1 083 666,69 €**

Ces inscriptions réduisent l'emprunt prévisionnel d'équilibre 2022 de - **1 M€** par rapport au budget primitif.

## IV. Budget annexe du Lotissement Les Errues – Budget supplémentaire 2022

### 1. Section de fonctionnement

➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de **7 010,37 €** est inscrite en déficit de fonctionnement reporté (compte 002 en dépense).

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Aucune modification

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Le déficit constaté est pris en charge par une recette du même montant en provenance du budget principal (recette au chapitre 75).

### 2. Section d'investissement

➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de **124 661,97 €** est inscrite en résultat d'investissement reporté (compte 001 en dépense).

➤ Recettes réelles d'investissement

Tout comme pour la section de fonctionnement, ce déficit est pris en charge par une recette du même montant en provenance du budget principal (recette au chapitre 16).

➤ Dépenses réelles d'investissement

Aucune modification

### 3. Equilibre des sections

Prise en charge du déficit par le Budget Principal	7 010,37 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>7 010,37 €</b>
Déficit de fonctionnement reporté	7 010,37 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 010,37 €</b>
<b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>
Prise en charge du déficit par le Budget Principal	124 661,97 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>124 661,97 €</b>
Déficit d'investissement reporté	0,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Besoin de financement (emprunt)</b>	<b>-124 661,97 €</b>